



L'Équipe Prévention Contact de la Compagnie de Gendarmerie de ST OMER vous sensibilise :

## Dispositif Opération Tranquillité Vacances

Bien qu'appelé « Opération Tranquillité Vacances », ce dispositif est en réalité accessible en toute période de l'année, quelle que soit la durée de l'absence. Il permet aux gens de partir l'esprit tranquille et d'être contacté en cas d'anomalie.

### Principe

- ➔ Vous signalez votre période d'absence auprès de la brigade de gendarmerie ou du commissariat de police dont vous dépendez, voire auprès de la police municipale.
- ➔ Vous remplissez à cet effet un formulaire, sur place ou disponible en ligne ( [Formulaire OTV](#)).
- ➔ Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance sont effectuées, de jour et de nuit, en semaine et le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

- ➔ **NOUVEAUTÉ : DÉMARCHE POSSIBLE DIRECTEMENT EN LIGNE**  
Dorénavant, votre démarche est possible via une plate-forme unique et commune à tous les services de Gendarmerie et Police. Munissez-vous de l'un de vos comptes France Connect et rendez vous sur le service en ligne via le QR CODE ci dessus ou le lien suivant :

<https://psl.service-public.fr/mademarche/OperationTranquilliteVacances/demarche>

**Il vous faut ensuite renseigner le code postal de la commune où se situe votre logement, ainsi que les dates correspondantes à votre période d'absence. En fonction du code postal renseigné, votre demande est automatiquement adressée au service de police ou de gendarmerie compétent pour votre lieu de résidence.**

### Conseils à suivre avant votre départ, pour la sécurité de votre habitation

- fermez correctement fenêtres et volets et vérifiez le bon état de vos serrures
- il est important de « faire vivre » votre logement : le voisinage ou votre entourage peut venir ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières (une prise de type minuteur peut permettre d'allumer certaines lampes)
- ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation
- mettez vos bijoux et valeurs en lieu sûr : répertoriez et photographiez-les (utile pour votre assurance)
- n'indiquez pas vos dates de départ sur les réseaux sociaux
- ayez recours à une personne de confiance pour relever le courrier, les publicités
- si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone fixe vers votre numéro de portable.
- Ayez si possible recours à un système d'alarme ou de vidéosurveillance en ayant à l'esprit que l'utilisation de caméras implique un respect de la vie privée des voisins, visiteurs et passants

Retrouvez toutes les informations pratiques en suivant ces liens :

- [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033)
- [www.cnil.fr/fr/la-videosurveillance-vidéoprotection-chez-soi](http://www.cnil.fr/fr/la-videosurveillance-vidéoprotection-chez-soi)
- [https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/...document/Contre\\_les\\_cambriolages.pdf](https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/...document/Contre_les_cambriolages.pdf)